



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
17 mars 2011  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2011**  
New York, 6-17 juin 2011  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Projet de descriptif de programme de pays  
pour le Bangladesh (2012-2016)**

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation .....	1-6	2
II. Résultats de la coopération passée et enseignements tirés .....	7-9	4
III. Programme proposé. ....	10-17	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme. ....	18-21	7
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources .....		9



## I. Analyse de la situation

1. Avec une superficie de 144 000 kilomètres carrés et 153,3 millions d'habitants, le Bangladesh est l'un des pays les plus densément peuplés, les plus sujets aux catastrophes et les plus vulnérables aux conditions climatiques. En dépit de ces difficultés, le Bangladesh a fait des progrès considérables sur la voie du développement au cours des deux décennies écoulées, réalisant, après une phase initiale de mauvais résultats économiques, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) de 6,2 % depuis 2004 (contre 3,2 % seulement dans les années 1980) et une réduction notable du taux de pauvreté, ramené à 40 % en 2005<sup>1</sup> (contre 58,8 % en 1990). En 2010, le Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a classé le Bangladesh au troisième rang, sur 95 des pays ayant fait les plus grands progrès dans ce domaine, au point de doubler son indice de développement humain par rapport à 1980.

2. Les importants progrès réalisés par le Bangladesh depuis plusieurs années sont le résultat des efforts faits par les gouvernements successifs du pays et par la société civile pour s'attaquer au problème de la pauvreté et autres défis du développement, mettant le pays en mesure d'atteindre cinq des huit objectifs du Millénaire pour le développement<sup>2</sup>. Des avancées exceptionnelles ont été enregistrées sur certains objectifs (mortalité infantile et inscriptions dans l'enseignement primaire), mais ces progrès demeurent inégaux aussi bien sur chaque objectif que d'un objectif à l'autre. Il n'en demeure pas moins qu'une forte progression sur la voie du développement économique et social général a donné plus de poids aux aspirations et à la vision du Bangladesh qui espère acquérir le statut de pays à revenus intermédiaires à l'horizon 2021. Au centre de cette vision il y a la recherche d'une croissance inclusive et la lutte contre la pauvreté, objectifs repris dans le Schéma de plan prospectif pour 2010-2021 et le prochain et sixième Plan quinquennal du Gouvernement, qui intègrent tous deux les résultats d'une vaste opération d'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement effectuée conjointement par le Gouvernement et le système des Nations Unies en 2010.

3. *Gouvernance démocratique et droits de l'homme* : Après un gouvernement chargé d'expédier les affaires courantes entre 2006 et 2008, le Bangladesh a retrouvé un régime démocratique civil en 2009. Le Gouvernement a certes démarré dans de bonnes conditions en renforçant les capacités et la crédibilité des institutions démocratiques mais les conclusions de l'opération d'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement menée en 2010 donnent à penser que de grandes difficultés subsistent. En premier lieu, des institutions essentielles telles que le Parlement ne sont pas encore en mesure d'exercer pleinement leurs fonctions de contrôle, et le pouvoir judiciaire manque encore de ressources et peines à résorber le stock d'affaires non réglées<sup>3</sup>. La Commission des droits de l'homme est encore en phase de gestation et nécessite un important soutien technique et politique ainsi que des ressources, tandis que le cadre juridique général freine encore les réformes dans des institutions telles que la police. Le bon fonctionnement des

<sup>1</sup> L'année 2005 est la dernière pour laquelle on dispose de statistiques de l'ONU et de la Banque mondiale sur les taux de pauvreté.

<sup>2</sup> Objectifs du Millénaire pour le développement 1 (Pauvreté et faim), 2 (Enseignement primaire), 3 (Égalité entre les sexes), 4 (Mortalité infantile) et 6 (VIH et autres grandes maladies).

<sup>3</sup> Le délai moyen de règlement des différends fonciers est de 9,5 ans (Asia Foundation, 2007).

services publics est toujours entravé par des cadres réglementaires rigides, des capacités limitées et le manque de responsabilisation et de transparence. Ces difficultés sont aggravées par une décentralisation insuffisante. À titre d'exemple, 3 % seulement du budget consacré au développement national sont consacrés aux institutions relevant des autorités locales.

4. *Croissance économique favorable aux pauvres et à l'équité* : La situation économique récente était certes solide mais l'ampleur et le rythme de réduction de la pauvreté risquent d'être sapés par l'aggravation des inégalités de revenus, notamment entre les régions, les bas niveaux de l'emploi (58,5 % en 2005/2006) et une protection sociale insuffisante face aux chocs extérieurs. Les femmes, en particulier celles qui sont seul chef de famille, constituent le groupe le plus durement touché. La pauvreté urbaine est extrêmement préoccupante, son acuité étant accrue par la réinstallation dans les villes de nombreux migrants ruraux et réfugiés climatiques. Une croissance urbaine extrêmement rapide (près de 3,6 % par an) et désordonnée a mis à rude épreuve l'environnement urbain et les services publics et créé un ensemble multiforme de problèmes complexes touchant l'aménagement urbain, la sécurité de la propriété, l'offre de services, la mise en valeur du capital social et les infrastructures.

5. *Changement climatique, environnement, réduction des risques de catastrophes et interventions* : La géographie et la topographie ont fait du Bangladesh l'un des pays les plus vulnérables face à des catastrophes naturelles dont la fréquence et la gravité vont croissant avec l'aggravation de l'impact du changement climatique. Les populations les plus pauvres sont les plus durement touchées, parce qu'elles vivent dans les régions du pays les plus vulnérables au climat. De meilleures stratégies et pratiques de préparation aux catastrophes ont certes permis avec le temps de réduire le nombre des pertes humaines mais les pertes de biens et de moyens de subsistance demeurent très lourdes (jusqu'à 3 % du PIB), les femmes étant, là encore, les plus durement touchées. Le Bangladesh n'est pas actuellement en mesure d'atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement 7 en raison du déboisement, du développement des zones d'habitat urbain précaire, de la perte de diversité biologique et de la pollution. La moitié environ de la population est tributaire pour sa subsistance d'une base de ressources naturelles qui est en train de se dégrader rapidement, forêts comprises, et la moitié seulement environ des ménages ont accès au réseau électrique. Ces menaces induites par le changement environnemental et climatique, accentuée par la pression démographique et les capacités institutionnelles limitées du pays, peuvent non seulement compromettre les possibilités de développement mais aussi annuler les gains obtenus de haute lutte récemment.

6. *Égalité entre les sexes et promotion de la femme* : En dépit de gains impressionnants en matière de parité garçons/filles au niveau des inscriptions dans l'enseignement primaire et secondaire, les progrès demeurent faibles en matière d'égalité entre les sexes et de démarginalisation des femmes. Le pays se situait au 116<sup>e</sup> rang sur 169 pour ce qui est de l'indice d'inégalité entre les sexes en 2010. Le poids des femmes dans la vie et la prise des décisions politiques et sur le marché du travail (29,2 %, contre 86,8 % pour les hommes en 2005/2006) demeure faible. D'autres groupes vulnérables, tels que les minorités ethniques et religieuses, les personnes séropositives et les handicapés, sont en butte à des difficultés similaires.

## II. Résultats de la coopération passée et enseignements tirés

7. L'Évaluation des résultats de développement (ERD) de 2010 mettait en lumière l'alignement du PNUD sur les priorités nationales et sa contribution positive à la réalisation des transformations enregistrées dans deux grands domaines : a) la réforme électorale et le rétablissement de la démocratie, domaine dans lequel le soutien au cadre législatif, au développement des capacités et à l'enregistrement électronique et photographique sur les listes électorales s'est traduit par un scrutin pacifique et crédible avec un taux de participation de 87 % (record historique); et b) la gestion des catastrophes, domaine dans lequel les conseils de politique générale sur le cadre national de réaction aux catastrophes et le développement des systèmes d'alerte rapide ont permis un véritable changement de paradigme, avec un passage de l'intervention d'urgence aux efforts de réduction des risques et à l'intégration de ces efforts aux activités de tous les organismes d'exécution sectoriels.

8. L'ERD a également mis en lumière des résultats importants obtenus dans d'autres domaines, notamment : a) les droits de l'homme, domaine dans lequel un travail de plaidoyer et de soutien législatif sur 14 années a permis la création de la Commission nationale des droits de l'homme; b) la pauvreté urbaine, domaine dans lequel les partenariats avec les autorités locales, les organisations de la société civile et le secteur privé ont permis d'améliorer les moyens de subsistance et les conditions de vie de 2 millions de personnes; c) la pauvreté rurale, domaine dans lequel les interventions qui ont permis de doter d'un revenu durable et d'une sécurité alimentaire près de 25 000 femmes parmi les plus démunies constituent un modèle qui peut être porté à une plus grande échelle; et d) l'intégration de la problématique de l'égalité entre les sexes dans tous les programmes, aboutissant à une augmentation notable de la participation des femmes au niveau de l'élaboration des politiques et de leur exécution.

9. L'ERD a également fait ressortir un certain nombre de domaines appelant des améliorations qui seront incorporées au projet de programme de pays. Ces recommandations ainsi que les enseignements tirés du cycle précédent ont été pris en compte de la manière suivante : a) l'accent est plus résolument mis sur les partenariats avec les pouvoirs publics, les organisations de la société civile et le secteur privé pour porter à une plus grande échelle les expériences réussies et les initiatives de première génération et pour fonder les choix sur les enseignements tirés; b) un équilibre a été établi entre l'exécution et la promotion des politiques; c) des efforts plus importants sont faits pour favoriser une plus grande maîtrise nationale des programmes et aligner les programmes du PNUD sur la planification et les pratiques opérationnelles du Gouvernement; d) une plus grande attention est portée au renforcement des liens institutionnels en vue de la durabilité à long terme; et e) le travail de promotion des résultats en matière d'égalité entre les sexes au niveau des politiques se poursuit.

## III. Programme proposé

10. Le présent programme de pays répond à l'ambition du Gouvernement de faire du Bangladesh un pays à revenu intermédiaire à l'horizon 2021, aux priorités du Schéma de plan prospectif pour 2010-2021 et au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2012-2016. Axé sur les domaines dans

lesquels le PNUD dispose d'un avantage comparatif manifeste au sein du système des Nations Unies (à savoir, la gouvernance, la réduction de la pauvreté, la réduction des risques de catastrophes et le changement climatique), il est aussi déterminé par la nécessité d'accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, tels qu'ils figurent dans le PNUAD, et est étroitement aligné sur les principes de la stratégie conjointe de coopération par laquelle le Gouvernement s'associe à ses partenaires de développement pour promouvoir la coordination de l'aide.

11. Conformément au plan stratégique du PNUD et partant des fondements posés par le cycle en cours, le présent projet de programme de pays sera axé sur trois domaines : a) gouvernance démocratique et droits de l'homme; b) croissance favorable aux pauvres et à l'équité; et c) changement climatique, environnement, réduction des risques de catastrophes et intervention. Le programme de pays visera à regrouper et porter à une plus grande échelle les réussites antérieures en reliant la pratique aux politiques et en renforçant les capacités institutionnelles de manière durable. Dans ce nouveau cycle, l'appui aux programmes concernant la réduction de la pauvreté et le changement climatique sera notablement élargi alors que l'appui aux programmes relatifs à la gouvernance sera approfondi et consolidé.

12. Étant donné les moindres progrès en matière d'égalité entre les sexes et de promotion de la condition de la femme, ces questions continueront d'être intégrées à toutes les interventions de programme, tout comme dans le cycle en cours. Face au problème critique des maigres pouvoirs et possibilités économiques offerts aux femmes, les piliers de la gouvernance et de la réduction de la pauvreté comporteront des interventions spécifiques au niveau des politiques et des communautés centrées sur la participation politique des femmes et leur intervention dans la prise des décisions et sur le ciblage préférentiel des femmes dans les programmes de développement économique et de protection sociale.

13. Gouvernance démocratique et droits de l'homme : Ce grand domaine de programmation demeure une priorité nationale essentielle pour le Gouvernement, en tant que socle du développement futur du pays et de ses progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, surtout dans cette phase de consolidation démocratique. Le soutien du PNUD s'articulera sur deux résultats escomptés, l'appui accru à la prestation des services et l'accès à la justice. En ce qui concerne le résultat escompté 1.1 (Renforcement des capacités et de la responsabilisation des institutions démocratiques, de la société civile et des autorités locales), le PNUD collaborera avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés, le Fonds d'équipement des Nations Unies, entre autres, pour continuer d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre des réformes stratégiques de l'administration publique et à développer les capacités des institutions économiques essentielles et des entités relevant des autorités locales afin d'améliorer le fonctionnement des services publics. Les capacités et la responsabilisation du secteur public seront renforcées par : a) l'orientation de l'appui accordé aux commissions parlementaires permanentes vers un exercice plus actif et efficace de leurs fonctions de contrôle; b) l'approfondissement des pouvoirs d'institutions telles que la Commission électorale pour ce qui est de continuer de superviser de manière efficace le processus électoral, notamment pour organiser des scrutins crédibles; et c) l'importance du rôle des organisations de la société civile et des médias. Les technologies de l'information et de la communication continueront d'être mises à

profit pour améliorer l'accès à la formation et aux services dans le cadre de l'initiative gouvernementale pour un Bangladesh numérique.

14. S'agissant du résultat escompté 1.2 (Amélioration des droits de l'homme et de l'accès à la justice), le PNUD aidera à résorber le retard accumulé dans le traitement des affaires par les tribunaux et à éliminer les obstacles structurels qui empêchent de rendre une justice équitable et transparente. Le PNUD continuera aussi d'aider à améliorer la situation des organismes chargés de l'application des lois, afin qu'ils puissent assumer leur rôle en matière de justice et de sécurité humaine, et de renforcer les capacités d'institutions indépendantes telles que la nouvelle Commission nationale des droits de l'homme.

15. Croissance économique favorable aux pauvres et à l'équité : ce domaine vital pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sera notablement élargi dans le cadre du nouveau cycle de programme. L'accent sera mis sur le développement des réseaux de protection sociale et leur articulation sur l'élaboration des politiques, ainsi que sur la montée en puissance – en collaboration avec l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial et le Fonds des Nations Unies pour la population – de l'approche interorganismes des Nations Unies pour le développement localisé qui a été mise au point au cours du cycle précédent et a fait ses preuves. L'axe principal du résultat escompté 2.1 (Croissance économiques sur un mode plus inclusif) consiste à améliorer l'aptitude des populations pauvres, des femmes en particulier, à participer à la vie économique, grâce à de meilleures possibilités ciblées d'emploi et de formation, et à améliorer les systèmes de protection sociale, par des filets de sécurité et l'accès à la microassurance. À cette fin, le PNUD collaborera, aussi bien en aval qu'au niveau de l'élaboration des politiques, avec les organismes compétents des Nations Unies tels que l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ainsi qu'avec d'autres partenaires de développement. En aval, la stratégie du PNUD consiste à privilégier les interventions ciblées dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, les groupes vulnérables et les zones économiquement défavorisées. Cette action sera complétée par des interventions au niveau des politiques portant notamment sur les méthodes de planification fondée sur les objectifs du Millénaire pour le développement et la promotion de l'investissement étranger direct.

16. Par leur urgence et leur ampleur, les difficultés liées à la croissance urbaine sauvage et à la pauvreté urbaine imposent des interventions spécifiques propices à un développement urbain favorable aux pauvres. Ces interventions seront menées conjointement avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'UNICEF et l'OIT. Au niveau des communautés, le PNUD mettra l'accent sur la création de compétences, la promotion de l'accès au crédit et la diversification des moyens de subsistance à l'intention des femmes et des groupes les plus défavorisés. Cette action sera complétée par un soutien au Gouvernement pour la réforme des politiques et stratégies de développement urbain visant à améliorer la gouvernance urbaine, la sécurité de la propriété foncière et les conditions de vie et moyens de subsistance de la population pauvre. Le programme de pays s'emploiera également à renforcer la capacité des autorités municipales en matière d'aménagement urbain et de services aux populations pauvres.

17. Changement climatique, environnement, réduction des risques de catastrophe et intervention : Le changement climatique, la protection de l'environnement et la

réduction des risques de catastrophe constituent des domaines de préoccupation vitaux pour le Bangladesh, pays dans lequel les programmes passés et présents du PNUD ont posé de solides fondements qui seront portés à une plus grande échelle, parallèlement à des efforts plus vastes d'adaptation à ces phénomènes et d'atténuation de leurs effets. Dans le cadre du résultat escompté 3.1 (Meilleure résilience des communautés et institutions vulnérables et adaptation aux risques), le PNUD continuera de privilégier le développement de la capacité du Gouvernement à intégrer le lien climat-environnement-pauvreté à ses cadres d'orientation et de planification dans tous les ministères tout en renforçant les capacités de réduction des risques et d'adaptation au niveau des communautés. En ce qui concerne le résultat escompté 3.2 (Avantages pour les groupes pauvres et vulnérables d'une meilleure gestion des ressources naturelles et de l'accès à une énergie à faible émission de carbone), le PNUD mettra l'accent sur le renforcement des capacités en matière de climat et d'environnement au niveau national et local, s'agissant en particulier du respect des politiques et de la mise en œuvre des plans et règlements de conservation en vue de protéger la base de ressources des groupes pauvres, y compris la diversité biologique, tout en appuyant la politique du Bangladesh visant à promouvoir une croissance à faible taux d'émission, la propagation des technologies vertes et l'accès des groupes pauvres à une énergie abordable.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

18. Le programme de pays relèvera de l'exécution nationale et sera mis en œuvre en collaboration avec la Division des relations économiques du Ministère des finances et d'autres organismes d'exécution. Il sera fait recours à l'exécution directe lorsqu'elle est jugée préférable. Dans le cadre du plan d'action du PNUAD, d'autres modalités pourront être utilisées, notamment le recours aux organisations non gouvernementales, aux organismes des Nations Unies ou aux organisations intergouvernementales, pour améliorer l'exécution et les résultats. Les procédures accélérées du PNUD pourront être invoquées si besoin est. La coordination sera assurée par des comités directeurs chargés d'assurer le suivi de chaque composante et de procéder à un examen conjoint des plans de travail. L'audit annuel de l'exécution nationale améliorera le suivi et l'évaluation fondés sur les résultats du programme de pays.

19. Conformément à la politique d'évaluation du PNUD, le programme de pays sera suivi et évalué par rapport à la matrice de résultats du PNUAD et au cadre de résultats et de ressources du PNUD. Ce dernier adoptera des approches harmonisées s'inscrivant dans le cadre conjoint PNUD/PNUAD de suivi et d'évaluation et collaborera avec la Division des relations économiques, les organismes des Nations Unies et les partenaires d'exécution pour le suivi des projets au niveau des produits et des résultats. Des évaluations des projets et des résultats seront effectuées y compris conjointement avec les organismes des Nations Unies le cas échéant. Des cadres de résultats détaillés, assortis d'indicateurs mesurables, seront mis au point en partenariat avec le Gouvernement, le système des Nations Unies et d'autres parties prenantes. Les données relatives aux produits et aux résultats seront suffisamment ventilées pour faire ressortir les variations de performance entre les hommes et les femmes et entre les différents groupes ethniques. Le PNUD continuera de consigner les bonnes pratiques et leurs enseignements et de communiquer leurs résultats.

20. Afin de renforcer la prise en charge par le pays lui-même, la coordination de l'aide et l'efficacité du programme de pays sur le plan du développement, le PNUD instaurera de solides partenariats avec le Gouvernement, la société civile et les donateurs. En tant que signataire de la Stratégie conjointe de coopération et de par son mandat général de renforcement des capacités de coordination de l'aide, le PNUD jouera un rôle clef au sein du Groupe consultatif local, notamment par le soutien à la direction des groupes thématiques avec ses homologues gouvernementaux, et en aidant à renforcer les capacités des institutions nationales.

21. L'enveloppe estimative des ressources nécessaires au titre du programme de pays est de 553,6 millions de dollars, dont 55,6 millions seront prélevés sur les ressources ordinaires du PNUD et 250 millions ont déjà été mobilisés au titre du partage des coûts avec les partenaires. Le solde de 248 millions de dollars sera mobilisé auprès d'autres partenaires de développement, parmi lesquels des fonds d'affectation spéciale mondiaux tels que le Fonds pour l'environnement mondial et le Protocole de Montréal. L'objectif relatif aux ressources autres que les ressources de base a été établi sur la base des résultats passés et des tendances actuelles et le PNUD continuera d'approfondir et d'élargir ses partenariats tout au long du cycle. Depuis trois ans, le bureau de pays du PNUD a fourni plus de 83 millions de dollars (en moyenne) et accru sa capacité programmatique, opérationnelle et consultative en recrutant du personnel pour les postes vacants ou nouveaux.



## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Bangladesh (2012-2016)

**Priorité nationale (Schéma de plan prospectif 2010-2021) :** Améliorer la gouvernance pour défendre les droits et les principes fondamentaux de la justice, réaliser l'égalité entre les sexes et favoriser la constitution d'une main-d'œuvre ayant les qualifications, les talents et les connaissances requises

**Résultat escompté 1.1 du programme de pays/PNUAD :** Les institutions gouvernementales aux niveaux national et infra national sont en mesure de s'acquitter plus efficacement de leur mandat, en matière de fonctionnement des services publics notamment, de manière plus responsable, transparente et inclusive.

**Indicateurs de résultats :** Qualité de la supervision et de la conduite des élections nationales et locales; nombre de commissions permanentes en activité; état du système de gestion des ressources humaines dans la fonction publique; pourcentage de femmes dans la haute fonction publique

**Domaines d'intervention correspondants dans le plan stratégique :** Gouvernance démocratique

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), bases et objectif(s) des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources par produit (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Le Gouvernement s'engage à assurer l'indépendance et le renforcement des capacités de la Commission électorale et du Parlement. Le Gouvernement du Bangladesh poursuivra la réforme des élections et de l'administration (y compris l'adoption d'une loi sur la fonction publique), et délèguera des pouvoirs financiers aux autorités nouvellement élues dès sous-districts et autres autorités locales.	Les partenaires de développement renforceront les capacités de supervision et de responsabilisation financières du Parlement. La Banque mondiale aidera à mettre au point des cartes d'identité nationale améliorées, sous l'égide de la Commission électorale, et à gérer un fonds d'affectation spéciale pour l'amélioration de la gestion des finances publiques. Les partenaires de développement appuieront aussi la formation de la fonction publique et le système national de subventions aux autorités locales. Les OSC apporteront un	Le PNUD renforcera les commissions parlementaires permanentes, la Commission électorale et certaines OSC (pour promouvoir le contrôle démocratique et la responsabilisation du secteur public). Le PNUD aidera aussi à la réforme stratégique du secteur public au niveau des autorités centrales, de sous-district et locales pour améliorer le fonctionnement du service public et sa réactivité en matière d'égalité entre les sexes, y compris par les systèmes d'administration électronique et les technologies de l'information et de la	– État d'avancement du règlement intérieur des commissions parlementaires permanentes. (Base : 2010 : Non; Objectif : 2014 : Oui) – Nombre de ministères prestataires de services dotés de systèmes de suivi des résultats (Base : 2010 : 0; Objectif : 2016 : 5) – État d'avancement du réseau des femmes dans la fonction publique (Base : 2010 : Non; Objectif : 2016 : Oui) – Pourcentage de plans locaux intégrant pleinement les objectifs du Millénaire pour le développement : 2010 : 8 %; Objectif : 2016 : 60 %)	– Les commissions permanentes sont en mesure d'accomplir efficacement et activement leurs fonctions de contrôle et de législation. – Le contrôle et la conduite des élections par la Commission électorale produisent des scrutins crédibles. – Les processus internes de prestation des services par les autorités locales prennent plus en compte l'égalité entre les sexes. – La société civile et les médias sont plus en mesure de tenir le secteur public responsable de ses résultats.	Ressources de base : 16 000 Autres ressources : 85 000

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), bases et objectif(s) des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources par produit (en milliers de dollars É.-U.)</i>
	appui portant sur l'éducation civique, la surveillance des élections et la performance des membres du Parlement.	communication.	– Nombre de personnes bénéficiant des centres d'information et de services dans le cadre du Bangladesh numérique, ventilé par sexe (Base : 2010 : 2 millions; Objectif : 2016 : 20 millions)		

**Résultat escompté 1.2 du programme de pays/PNUAD :** Les institutions chargées de la justice et des droits de l'homme sont renforcés afin de mieux servir et protéger les droits de tous les citoyens, notamment les femmes et les groupes vulnérables.

**Indicateurs de résultats :** État d'avancement de l'approbation de la stratégie nationale du secteur de la justice; pourcentage de citoyens satisfaits du travail de la police; pourcentage de femmes dans la police du Bangladesh, y compris parmi les officiers

Le Gouvernement s'engage à renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire, à mettre en place un système de justice favorable aux pauvres et à moderniser le système d'application des lois. Il renforce aussi dans le système judiciaire les efforts visant à accroître l'efficacité et à résorber les retards, y compris en adoptant une stratégie nationale du secteur de la justice.	Les partenaires de développement aideront le secteur de la justice en mettant l'accent sur les services juridiques communautaires par le biais des ONGO. Ils apporteront aussi une aide aux programmes de formation spécialisée destinée à la magistrature et à la police, ainsi qu'un appui financier et technique à la réforme des prisons. L'UNICEF envisage un soutien à la justice pour mineurs.	Le PNUD renforcera les capacités des principales institutions judiciaires formelle, notamment au Ministère de la justice, à la Cour suprême et aux cours villageoises. Il appuiera également la protection des droits de l'homme, par le biais des organes statutaires, ainsi que la réforme complète de la police, en mettant l'accent sur la sensibilisation et la professionnalisation de cet organe afin d'améliorer le comportement et le sens du service de ses agents.	– Nombre d'affaires en retard (Base : 2010 : 365 000 Cour suprême; Objectif : 2016 : 292 000) – Nombre de tribunaux villageois opérationnels (Base : 2010 : 224; Objectif : 2016 : 500) – Nombre de femmes et d'enfants bénéficiant de meilleurs services de soutien aux victimes (Base : 2009 : 500; Objectif : 2016 : 7 000)	– Les principales institutions du secteur de la justice sont en mesure d'assurer la coordination sectorielle et d'administrer l'aide judiciaire pour résorber le retard. – La Commission des droits de l'homme dispose des systèmes et des processus administratifs nécessaires pour assurer une surveillance et une protection plus efficaces des droits de l'homme. – Les services assurés par les agents chargés de l'application des lois intègrent les problématiques de l'égalité entre les sexes et des droits de l'homme.	Ressources de base : 9 000 Autres ressources : 48 000
---	---	---	--	---	--

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), bases et objectif(s) des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources par produit (en milliers de dollars É.-U.)</i>
---	---	-----------------------------	--	---	--

– Des systèmes et processus locaux de justice sont mis en place pour la population rurale.

**Priorité nationale** : Accélérer la croissance et promouvoir l'emploi productif pour une réduction durable de la pauvreté et la réalisation des objectifs 1 (Pauvreté), 3 (Égalité entre les sexes) et 7 (Qualité de la vie dans les zones d'habitat précaire) du Millénaire pour le développement

**Résultat escompté 2.1 du programme de pays/PNUAD** : La croissance économique est réalisée de manière plus inclusive, avec des possibilités économiques pour les pauvres des zones urbaines et rurales et la protection des groupes vulnérables contre les chocs.

**Indicateurs de résultats** : Pourcentage de femmes dans la main-d'œuvre; pourcentage du quartile le plus pauvre dans la consommation nationale; taux de pauvreté extrême dans les zones urbaines (CBN)<sup>4</sup>

**Domaines d'intervention correspondants dans le plan stratégique** : Réduction de la pauvreté et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Pour parvenir au statut de pays à revenu intermédiaire à l'horizon 2012, le Gouvernement investira dans les travaux publics, l'intégration régionale, la promotion du commerce et l'investissement étranger direct. Il favorisera aussi les réformes et l'investissement sur PIB, en particulier dans l'éducation et la santé, afin de protéger les plus vulnérables, en particulier face à une urbanisation rapide	Les OSC feront la promotion du dialogue et susciteront une demande de politiques favorables aux pauvres. Les partenaires de développement appuieront la réforme des politiques et maintiendront leur soutien financier à de grands programmes de réduction de la pauvreté et de développement du secteur privé. Les institutions internationales apportant un appui aux infrastructures urbaines le Programme alimentaire mondial (filet de sécurité en	Le PNUD soutiendra la planification fondée sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les réformes des politiques macroéconomiques et commerciales qui permettent aux pauvres de bénéficier davantage de la croissance. Le PNUD assurera aussi la promotion de l'équité économique et de la protection des groupes vulnérables par la mise en place de filets de sécurité, tels que les programmes argent contre travail, les transferts d'actifs et l'emploi dans les secteurs à forte intensité de main-	– Pourcentage de croissance de l'emploi dans le secteur formel (Base : 2010 : n.d; Objectif : 2016 : base + 10 %)  – Nombres de ménages bénéficiant des programmes de protection sociale des Nations Unies (Base 2010 : 24 000; Objectif : 2015 : >100 000)  – Pourcentage de ménages ayant à leur tête une femme dans le total des bénéficiaires des programmes de protection sociale des Nations Unies (Base : 2010 : n.d; Objectif : 2016 : >50 %)	– Les pouvoirs publics à tous les niveaux sont mieux en mesure de pratiquer la planification fondée sur les OMD.  – Des filets de sécurité seront mis en place pour protéger les pauvres des chocs extérieurs.  – L'employabilité des femmes défavorisées dans les zones prioritaires est améliorée.  – Le droit de propriété de leur logement par les pauvres des zones urbaines est mieux protégé, et ils acquièrent une meilleure connaissance du	Ressources de base : 20 000  Autres ressources : 232 000
---	---	--	---	--	--

<sup>4</sup> Coût des besoins de base : Méthode standard destination de la pauvreté dans les pays les moins avancés utilisée par la Banque mondiale.

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), bases et objectif(s) des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources par produit (en milliers de dollars É.-U.)</i>
	matière alimentaire), l'OIT (emploi) et l'ONUDI (commerce) compléteront les efforts du PNUD à la tête de l'action des organismes des Nations Unies.	d'œuvre. Le PNUD ciblera les pauvres urbains et ruraux et les groupes défavorisés.	– Pourcentage de ménages urbains dans les zones couvertes par les projets du PNUD bénéficiant d'une meilleure sécurité du droit de propriété (Base : 2009 : 50 %; Objectif : 2016 : 75 %) – Nombre de ménages dont le revenu s'est amélioré dans les zones couvertes par les projets (Base : 2011 : n.d; Objectif : 2016 : 50 000)	marché. – Les municipalités sont plus en mesure de pratiquer une gouvernance urbaine participative, favorable aux pauvres – Les groupes vulnérables des zones couvertes par les projets dans le Chittagong Hill Tract bénéficient d'un meilleur accès à des moyens de subsistance viables.	

**Priorité nationale** : Promouvoir la durabilité environnementale et la réduction des risques de catastrophe et améliorer les infrastructures énergétiques et autres afin de réaliser les OMD 7 (Environnement), 2 (Éducation) et 3 (Égalité entre les sexes)

**Résultat escompté 3.1 du programme de pays/PNUAD** : À l'horizon 2016, les populations vulnérables au changement climatique et aux catastrophes naturelles seront devenues suffisamment résilientes pour s'adapter aux risques.

**Indicateurs de résultats** : Réduction de la vulnérabilité à l'environnement, au climat et aux catastrophes<sup>5</sup>, Atouts communautaires pour la réduction des risques de catastrophe<sup>6</sup>

**Domaines d'intervention correspondants dans le plan stratégique** : Environnement et développement durable

Le Gouvernement du Bangladesh mettra en œuvre une stratégie globale et un plan d'action sur le changement climatique en faisant appel au Fonds d'affectation spéciale pour le changement climatique qui a déjà été créé.	Les partenaires de développement fourniront un soutien financier par le biais d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs administré par la Banque mondiale (Department for International Development, Union	Le PNUD renforcera au niveau communautaire les capacités d'élaboration de stratégies d'adaptation au changement climatique à long terme. Il favorisera également une meilleure prise en compte du lien entre climat et pauvreté	– Nombre d'autorités locales dotées de stratégies d'adaptation au climat (Base : 2010 : 50; Objectif : 2016 : 500) – Nombre d'établissements ruraux où l'habitat est résilient au climat et aux catastrophes et qui ont la capacité de	– Adaptation et réduction des risques intégrées au niveau des secteurs et des communautés – Le cadre directeur, les institutions et les services pour les situations d'urgence et le relèvement rapide aboutissent à une diminution des pertes	Ressources ordinaires : 6 600 Autres ressources : 105 000
--	---	---	---	---	--

<sup>5</sup> Indice qui doit être mis au point en 2012.

<sup>6</sup> Indicateur mis au point par le Programme alimentaire mondial pour cerner et évaluer les atouts communautaires qui réduisent la vulnérabilité aux catastrophes. Chaque atout sur lequel des renseignements sont collectés est ensuite affecté d'un coefficient qui sert à déterminer les points de rupture.

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), bases et objectif(s) des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources par produit (en milliers de dollars É.-U.)</i>
	européenne, etc.) et du Fonds pilote prioritaire mondial pour la résilience au climat, dirigé par la Banque mondiale.	et dans les politiques nationales.	protéger les atouts communautaires (Base : 2010 : 0; Objectif : 2016 : 13)	en vies humaines et à un relèvement plus rapide.	

**Résultat escompté 3.2 du programme de pays/PNUAD :** À l'horizon 2016, les populations vulnérables bénéficieront d'une meilleure gestion des ressources naturelles et d'un meilleur accès à une énergie à faible émission de carbone.

**Indicateurs de résultats :** Nombre de politiques, stratégies ou plans gouvernementaux nouveaux formulés à l'appui d'une exploitation durable des ressources naturelles; énergie provenant de sources renouvelables; superficie de terres boisées

Le Gouvernement du Bangladesh mettra en œuvre une politique de durabilité environnementale favorable aux pauvres, créera une agence pour la mise en valeur durable de l'énergie et investira dans les capacités de diplomatie environnementale.	Les OSC plaideront pour des solutions environnementalement viables. La Banque asiatique de développement et la Banque mondiale aideront au développement des infrastructures et du secteur privé nécessaires pour rendre possible la production d'énergie durable.	Le PNUD renforcera la gouvernance en vue d'une gestion durable des ressources naturelles et de la protection des écosystèmes, y compris la diversité biologique. Il aidera aussi au financement de la réduction des émissions de carbone et à l'amélioration de l'accès des populations pauvres à l'énergie verte.	– Pourcentage de ménages dans les zones cibles bénéficiant de sources renouvelables (Base : 2010 : création prévue en 2012; Objectif : 2016 : 15 % d'amélioration) – Nombre de sites ou la gestion des ressources naturelles est communautaire (Base : 2010 : 8; Objectif : 2016 : 20)	– Les autorités nationales et locales chargées de la planification sont mieux en mesure de gérer les ressources naturelles dans un sens favorable aux pauvres. – Les pauvres sont en mesure d'accéder à une énergie propre et abordable, avec ou sans réseau de distribution.	Ressources ordinaires : 4 000 Autres ressources : 28 000
---	--	--	---	--	---